

## Règlement du concours - 2026

# Lève la main pour accueillir un.e stagiaire! Donne des ailes à la relève enseignante en immersion française.

### 1. Organisation du concours

Le concours est organisé par l'Association canadienne des professionnels de l'immersion (ACPI). Il vise à encourager les enseignant.e.s en immersion française, qui n'ont pas encore eu l'occasion d'accueillir de stagiaire ou qui n'en ont pas accueilli depuis plus de trois ans, à s'inscrire dans une banque de personnes intéressé.e.s à devenir superviseur.e de stage. Cette banque sera partagée avec les universités participantes en fonction de leur situation géographique et de leurs besoins en placement de stagiaires en éducation.

### 2. Durée du concours

Le concours débutera le 22 janvier 2026 et se terminera le 6 mars 2026, à minuit, heure de l'Est.

### 3. Admissibilité

Le concours est ouvert aux personnes en enseignement en immersion française au Canada qui :

- S'inscrivent pendant la période du concours dans la banque de noms de l'ACPI pour manifester leur intérêt à devenir superviseur.e de stage au printemps ou à l'automne 2026.
- Détiennent un diplôme d'études universitaires en éducation reconnu au Canada et dans la province ou le territoire de travail.
- Occupent un poste à temps plein en immersion française pour les deux prochaines années scolaires (2026-2027 et 2027-2028).
- Comptent au moins cinq ans d'expérience en enseignement en immersion française au moment de l'inscription.
- N'ont pas encore eu l'occasion d'accueillir de stagiaire ou n'en ont pas accueilli depuis plus de trois ans à la date de leur inscription.
- Sont [membres](#) de l'ACPI (adhésion gratuite, A ou A+).

*Les membres du conseil d'administration et les employé.e.s de l'ACPI ne sont pas admissibles au concours de même que les membres de leur famille immédiate (conjoint.e, parents, frères, sœurs et enfants).*

#### 4. Comment participer

Pour participer au concours, chaque enseignant.e en immersion française admissible doit :

- S'inscrire dans la banque de noms de l'ACPI en tant que personne intéressée à devenir superviseur.e de stage en remplissant le [formulaire du concours](#) entre le 22 janvier et le 6 mars 2026, et confirmer sa participation au concours en cochant la case correspondante dans le [formulaire](#).
- Toutes les personnes répondant aux critères d'admissibilité ayant complété le formulaire d'inscription recevront automatiquement :
  - Un guide gratuit intitulé *Les 10 ressources incontournables de l'ACPI*.
  - Un lien vers le formulaire de téléchargement des guides et des vidéos Porté par l'immersion (*Guide pratique : Mon premier stage en immersion* et *Guide pratique : L'accueil de stagiaires en classe d'immersion française*).

#### 5. Prix

Les prix suivants seront attribués dans le cadre du concours :

##### Deux prix de participation :

- Chaque prix comprend un tirage au sort offrant la chance de remporter :
  - un ouvrage publié par l'ACPI (*70 activités motivantes pour évaluer la compétence orale*, d'une valeur de **60 \$**);
  - une adhésion **A+ gratuite pour deux ans** (d'une valeur de **180 \$**);
  - des articles promotionnels de l'ACPI (d'une valeur de **30 \$ à 60 \$**).

Le tirage pour ces prix aura lieu le 9 mars 2026.

#### 6. Sélection des gagnant.e.s

Les gagnant.e.s seront choisi.e.s par tirage au sort parmi les participant.e.s admissibles inscrit.e.s dans la banque de noms de l'ACPI durant la période du concours.

Le tirage aura lieu le **9 mars 2026**. Chaque gagnant.e sera informé.e par courriel dans les trois (3) jours suivant le tirage.

## **7. Remise des prix**

Les prix seront envoyés aux gagnant.e.s par voie postale ou courriel selon les modalités appropriées. L'ACPI se réserve le droit de vérifier l'identité et l'admissibilité des gagnant.e.s avant l'envoi des prix.

## **8. Publicité et autorisation**

En acceptant leur prix, les gagnant.e.s autorisent l'ACPI à utiliser leur nom, leur photo et leur témoignage sur ses plateformes numériques et lors des événements promotionnels liés au concours, sans autre compensation.

## **9. Renseignements personnels**

Les renseignements personnels fournis lors de la participation au concours seront recueillis, utilisés et protégés en conformité avec la [politique de confidentialité](#) de l'ACPI. Ils seront uniquement utilisés aux fins de l'administration du concours et pour transmettre la candidature des personnes intéressées à devenir superviseur.e.s de stage en immersion française auprès des universités participantes.

## **10. Limitation de responsabilité**

L'ACPI se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de retard, d'erreur d'inscription, de panne technique ou de tout autre problème technique, humain ou matériel qui pourrait affecter le bon déroulement du concours.

## **11. Modification des règles du concours**

L'ACPI se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler le concours pour quelque raison que ce soit, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, si requis.

## **12. Acceptation des règles**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des présentes règles. Toute personne participante qui enfreint ces règles sera disqualifié du concours.

## **13. Information**

Pour toutes demandes d'information à propos de ce concours, merci d'écrire à [admin@acpi.ca](mailto:admin@acpi.ca)